

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

Sous la présidence de Fabian JORDAN Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DÉLIBÉRATION DU BUREAU Séance du 23 septembre 2024

45 élus présents (59 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau des attributions : « Attribuer les subventions inférieures ou égales à 100 000 euros ainsi que les conventions attributives dans la limite des crédits inscrits au budget »

BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT : VERSEMENT DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE BATTENHEIM (401/7.5/2491B)

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le changement climatique, préservation des espaces naturels et du développement de l'agriculture durable, Mulhouse Alsace Agglomération lance chaque année un appel à projets auprès des communes et des associations de l'agglomération pour élaborer un programme d'actions annuel prévisionnel. Celui-ci recense les projets prévus sur l'année en cours qui peuvent être soutenus par Mulhouse Alsace Agglomération, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM).

m2A est engagée de longue date dans ce dispositif puisqu'elle s'est dotée d'un plan de gestion de l'espace rural et périurbain en 2010. De plus, l'agglomération a fait le choix d'aller au-delà de la simple animation territoriale du GERPLAN et de subventionner les actions menées dans ce cadre à hauteur de 20%.

Suite à l'approbation du programme d'actions 2024 par le Conseil d'Agglomération lors de sa séance du 15 avril 2024, il est proposé au Bureau d'approuver le versement, qui interviendra en une fois après réception de l'ensemble des pièces justificatives, de la subvention suivante :

Maître d'ouvrage	Action	Montant total HT		Montant aide m2A	Thème concerné
Battenheim	Plantation d'arbres lutte contre les îlots de chaleur	3 785 €	20%	757 €	Biodiversité

La commune de Battenheim a déposé un projet GERPLAN dans l'objectif de lutter contre les îlots de chaleur. Cela se traduit par des actions de plantations en milieu urbain (rue Principale et place de la Libération). Les motifs de plantation envisagés intègrent plusieurs strates (strate arborée, strate arbustive et couvre sol) ce qui est à la fois favorable à la biodiversité et permet également de minimiser le recours à l'arrosage public.

Ces plantations s'inscrivent dans l'action « Préservation et amélioration du réseau écologique » prévue par le dispositif GERPLAN. Le montant de l'aide versée par Mulhouse Alsace Agglomération s'élève à 757 €.

Le montant total des aides versé par Mulhouse Alsace Agglomération s'élève à 757 € et est prévu au budget primitif 2024 :

Chapitre 204 – Nature 2041411 - Fonction 70 Service gestionnaire et utilisateur 401 Ligne de crédit n° 25099 - Biodiversité Agri. Communes

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve le versement des aides pour un montant de 757 €, à condition que les maîtres d'ouvrage respectent le règlement de subvention de Mulhouse Alsace Agglomération,
- autorise le Président ou son représentant à établir et signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Le Président

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Fabian JORDAN